

LX COSAC

Vienne, du 18 au 20 novembre 2018

Informations générales

(en date du 24 juillet 2018)

Lieu de la conférence

- Austria Center Vienna
Bruno-Kreisky-Platz 1
1220 Vienne
- Le centre de conférence, Austria Center Vienna, n'étant pas situé dans le centre-ville, il faut planifier environ 30 minutes pour le transfert.
- Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'introduire des liquides dans le bâtiment où est organisée la conférence.

Inscription et accréditation

- Le Parlement autrichien a mis en place un système d'inscription en ligne pour toutes les réunions prévues. Nous vous prions de bien vouloir désigner un Responsable d'accréditation pour la délégation (RAD) de votre Parlement/Assemblée (nom, adresse mail et numéro de téléphone) et de communiquer ses coordonnées **avant le 21 septembre 2018** à : COSAC-AT2018@parlament.gv.at
- Votre RAD recevra par la suite un lien via mail vers le système d'enregistrement qui lui permettra de consulter le statut des accréditations et d'effectuer des modifications concernant les personnes inscrites et ce jusqu'à la date limite.
- Assistance technique : accreditation@eu2018.at
- Vous êtes priés de remplir le **formulaire d'inscription en ligne** avant le **19 octobre 2018**.
- Des guichets de bienvenue et d'inscription où vous pourrez vous procurer vos sacs de bienvenue et vos badges seront ouverts dans les hôtels recommandés le dimanche 19 novembre 2018, de 14h00 à 19h00. Les participants arrivant ultérieurement pourront s'inscrire directement à l'entrée principale du lieu de la réunion, le lundi 19 novembre 2018.
- **Pour des raisons de sécurité, tous les participants sont priés de porter leur badge de manière visible à tout moment de l'évènement.** En cas de perte du badge, veuillez contacter immédiatement un membre de l'organisation.
- Les participants ne résidant pas dans un des établissements recommandés sont tenus d'indiquer aux organisateurs le nom de l'hôtel où ils souhaitent récupérer leur sac de bienvenue et leur badge (aux heures indiquées). Ils pourront également se joindre aux transferts partant de ces hôtels vers les lieux où se tiendront la conférence et les dîners.

Transport

- Les délégations sont priées de prendre leurs propres dispositions pour le transport de et vers l'aéroport.

L'Aéroport International de Vienne (<http://www.viennaairport.com/en/passengers>) est situé à environ 18 km du centre-ville, soit à environ 20 minutes de route selon la circulation. Vous pouvez rejoindre Vienne en train ([City Airport Train](#) ou [ÖBB Railjet Train](#)), en [taxi](#) ou en [bus](#).

- Le transport des délégué(e)s à partir des hôtels recommandés vers les lieux de conférence, ainsi que vers les lieux où seront pris les dîners sera assuré par le Parlement autrichien.

Langues

Une interprétation simultanée sera assurée vers toutes les langues officielles de l'UE lors de la réunion plénière de la LX COSAC et lors de la réunion des présidents de la COSAC.

Documents de conférence

Les documents seront disponibles sur www.eu2018parl.at et au secrétariat de la conférence pendant la réunion.

Interventions

Les participants qui souhaitent prendre la parole pendant la réunion sont priés de remplir des formulaires correspondants et de les remettre au personnel de la conférence au début des sessions. Ces formulaires seront fournis au bureau d'accueil avec d'autres documents utiles pour la réunion.

Médias

La réunion sera diffusée en direct en anglais et en allemand sur www.eu2018parl.at et une vidéo sera disponible en anglais sur [youtube](#) après la conférence. Votre accréditation pour la conférence signifie que vous consentez au transfert non-exclusif, perpétuel, irrévocable et international à la République d'Autriche – État fédéral représentée par l'administration parlementaire, des droits relatifs à votre intervention et aux photographies et films réalisés lors de la conférence. Cela inclut le droit transmissible de les reproduire, modifier, distribuer, diffuser, montrer en public et mettre à la disposition du public ces données sous n'importe quelle forme ou sur n'importe quel support, connus ou à venir.

Autorisation de fumer

Fumer n'est autorisé que dans les zones prévues à cet effet.

Contacts /Service UE et International du Parlement autrichien

Gerhard Koller
Département Coopération UE et
Relations européennes

Nadine Dragan
Département Protocole, visites et
organisation de conférences

Si vous souhaitez obtenir d'autres renseignements, veuillez contacter :
COSAC-AT2018@parlament.gv.at